



# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

CapParents

**ALPYSIA**  
ZA Park Nord – Les Pléiades n°21  
Route de la Bouvarde  
74370 EPAGNY – METZ-TESSY  
Tel : 04 57 98 20 20  
contact@alpysia.org

[alpysia.org](https://alpysia.org)





## Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. PRESENTATION DU SERVICE.....	4
2.1. Rappel des autorisations .....	4
2.2. Public accompagné .....	4
2.3. Projets menés en 2024.....	5
3. ACTIVITE .....	5
3.1. Activité.....	5
3.2. Admissions et sorties.....	7
4. DEMARCHE QUALITE.....	7
4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations .....	7
4.2. Suivi du plan d’actions d’amélioration de la qualité .....	8
4.3. Démarche d’évaluation.....	9
5. RESSOURCES HUMAINES .....	10
5.1. ETP par établissement ou service .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.2. Mouvements du personnel .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.3. Développement des compétences .....	10
6. CONCLUSION .....	11



# 1. INTRODUCTION

Créé en Mars 2024 dans le cadre d'un appel à candidatures de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, CapParents est un service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité. CapParents n'est pas un service avec une identité juridique propre mais a pour Service support le SESSAD Projet 16-25 ans dont il bénéficie du numéro FINESS. Il est donc rattaché au SESSAD Projet 16-25 ans. Toutefois, il fait l'objet d'une convention d'objectifs entre l'ARS et Alpysia.

CapParents intervient sur l'ensemble des départements de l'arc alpin à savoir : la Savoie, l'Isère et la Haute-Savoie. Il s'agit d'un service sans notification contrairement aux autres services de PAD. Toutefois, dans la procédure d'admission, il est demandé aux personnes d'attester de leur situation du handicap au moyen notamment d'une notification MDPH (Ex : notification carte mobilité inclusion, notification AAH, etc.)

Du fait de son rayon d'intervention sur l'arc alpin, CapParents dispose d'un site dans chacun des trois départements :

- Savoie (site principal) à l'INJS : 33 rue de l'Epine, 73160 COGNIN
- Isère : 3 rue Albert Samain, 38400 ST MARTIN D'HERES
- Haute-Savoie : 3 avenue du Capitaine Anjot, 74960 ANNECY

Une permanence d'une demi-journée par semaine est réalisée dans chaque département, dans locaux du service aux adresses indiquées ci-dessus.

CapParents, fait partie du Pôle Accompagnement à Domicile (PAD) qui regroupe 4 services et 2 équipes ressources.



Le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Atout Club est rattaché au PAD.

Au 31 décembre 2024, la capacité autorisée par l'ARS via une convention est de 17 familles pour l'ensemble de l'arc Alpin (35 familles à partir de 2025).



## 2. PRESENTATION DU SERVICE

### 2.1. Rappel des autorisations

Autorisations	
Date d'ouverture	11 mars 2024

### 2.2. Public accompagné

Public accompagné	
Nombre de personnes accompagnées	20 familles dont <ul style="list-style-type: none"><li>• 15 avec un contrat signé</li><li>• 5 sans contrat</li></ul>
Usagers admis (15 usagers avec un contrat signé)	
Nombre d'hommes	4
Nombre de femmes	11
Moyenne d'âge	35
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle	
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED	2
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques	
Nombre de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages	
Nombre de personnes présentant des déficiences auditives	1
Nombre de personnes présentant des déficiences visuelles	2
Nombre de personnes présentant des déficiences motrices	12
Nombre de personnes présentant des déficiences métaboliques	
Nombre de personnes cérébro-lésées	3
Nombre de personnes polyhandicapées	
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication	
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences	



## 2.3. Projets menés en 2024

En 2024, le travail préalable à la création et au lancement de l'activité du service a été mené :

- Constitution du dossier administratif pour la création du service
- Recrutement (préparation des fiches fonctions, lancement des appels à candidatures, réalisation des entretiens, contractualisation, accueil des nouveaux salariés) et mise en place l'équipe pluridisciplinaire
- Locaux : recherche de locaux, contractualisation avec le bailleur et préparation de l'installation dans les locaux
- Préparation logistique (achat véhicules, matériels, etc.)
- Création des outils (Ex : Outils Loi 2002-2) et procédures de travail
- Formalisation des modalités d'accompagnement
- Définition et paramétrage de la liste des prestations dans IMAGO avec l'équipe et formation
- Ouverture du service avec le début des accompagnements
- Poursuite du diagnostic territorial, dont enquête auprès des personnes en situation de handicap et des partenaires
- Développement et formalisation des partenariats, dont Intim Agir (déplacement sur le terrain auprès des partenaires)
- Création et diffusion des outils de communication
- Transfert de compétences entre les membres de l'équipe et avec les partenaires
- Accompagnement de situations sur le territoire Arc Alpin avec montée en charge progressive (prestations individuelles et collectives)
- Réalisation du 1<sup>er</sup> COPIL avec les partenaires des trois départements

## 3. ACTIVITE

### 3.1. Activité

Activité	
Nombre de places autorisées (ou file active)	20
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2024	20
Nombres de journées prévisionnelles	175
Nombres de journées réalisées	175
Liste d'attente du 31/12/2024	0



Catégories prestations (SERAFIN) - CapParents - 2024	Nombre d'actes	Répartition du nombre d'actes en %	Durée des actes en heures	Répartition des actes en heures en %
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques	36	4,87	22h30	4,45
2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	5	0,68	3h15	0,64
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits	179	<b>24,22</b>	127h10	25,13
2.3.2 - Accompagnements au logement	38	5,14	20h30	4,05
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	151	20,43	102h45	20,31
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	1	0,14	0h30	0,10
2.3.5 - Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	8	1,08	5h45	1,14
2.4 - Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	1	0,14	1h00	0,20
3.1.2 - Gestion administrative et financière	140	18,94	116h04	22,94
3.1.5 - Relations avec le territoire	15	2,03	9h45	1,93
3.2.4 - Transports liés au projet individuel	165	<b>22,33</b>	96h45	19,12
<b>Total général</b>	<b>739</b>	<b>100</b>	<b>506h00</b>	<b>100</b>

## Constats

Les prestations en lien avec les « *Accompagnements pour exercer ses droits* » constituent les principales prestations et représentent 24,22 % des actes réalisés par le service suivi par les prestations des « *Transports liés au projet individuel* » qui représentent 22,33%.

En 2024 entre (entre juin et décembre) , il y a eu 739 actes réalisés pour une durée totale de 506h00. La part importante de la prestation « *Transports liés au projet individuel* » en nombre d'actes et en volume (96h45) s'explique par la taille du bassin d'intervention (Haute-Savoie, Savoie et Isère).

En incluant les autres prestations de transport (fonction ressource, partenariat et des permanences), le volume de transport est beaucoup plus conséquent avec une distance moyenne mensuelle parcourue de l'ordre de 2500km pour le Kangoo ADAPTE et 703 km pour la Dacia Sandero.



### 3.2. Admissions et sorties

<b>Nombre d'admissions en 2024</b>	<b>15</b>
Provenance domicile ou milieu ordinaire	15
Provenance établissement de santé	
Provenance établissement médico-social	
Provenance inconnue	
<b>Nombre de sorties en 2024</b>	<b>0</b>
Décès	
Hospitalisation	
Retour à domicile avec ou sans accompagnement par un service médico-social	
Réorientation vers un établissement médico-social	
Motif inconnu	

## 4. DEMARCHE QUALITE

### 4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations

#### Evènements indésirables déclarés en 2024 :

Le signalement des évènements indésirables via le logiciel AGEVAL participe de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et de la prévention des risques. L'analyse des causes des incidents et les retours d'expériences permettent la mise en place d'actions correctrices.

Il n'y a eu aucune déclaration en 2024, année d'ouverture du dispositif. La sensibilisation continue des professionnels doit continuer à être menée afin d'installer un réflexe de déclaration des dysfonctionnements.

En 2024, de fait nous ne dénombrons aucun signalement obligatoire d'évènement indésirable auprès des autorités (CD-ARS) pour Cap Parents.



Un bilan des évènements indésirables est présenté chaque année en CSE et Conseil d'Administration.

#### Plaintes et réclamations reçues en 2024 :

S'agissant des plaintes et réclamations émanant des personnes accompagnées et de tierces personnes, le système de déclaration à l'aide d'une adresse mail dédiée (reclamation@alpysia.org) n'a pas non plus été mobilisé en 2024.

La communication sur ce droit mérite d'être poursuivie, tant auprès des bénéficiaires et de leurs proches, que des professionnels qui peuvent accompagner les personnes dans la formulation de leurs insatisfactions.

Le bilan des plaintes et réclamations est également présenté chaque année en CSE et Conseil d'administration.

## **4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité**

Le plan d'amélioration de la qualité témoigne des actualités et préoccupations du service. Il est alimenté par différentes sources : les orientations du projet associatif 2023-2026, les objectifs fixés par le CPOM 2022-2026, les axes du projet de service 2023-2027, les résultats des auto-évaluations et évaluations HAS, l'analyse des évènements indésirables et des plaintes réclamations.

Le tableau ci-dessous liste les fiches actions qui concernent le pôle accompagnement à domicile et donc indirectement Cap Parents. Il sera prochainement alimenté par des actions spécifiques au dispositif.

Le suivi du plan d'action est assuré à deux niveaux : au niveau du service et au niveau du siège, dans le cadre des instances qualité.



>> Objectif	2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4												
>> FA CPOM 1.6 : Rechercher une plus grande personnalisation des prestations et prévenir la chronicisation de l'accompagnement																
>> FA PS PAD 3 : Adapter l'offre à la file active et à l'évolution du public																
>> FA PS PAD 2 : Adapter et consolider les modalités d'accompagnement																
>> FA PS PAD 5 : Poursuivre et consolider le suivi de l'activité																
>> FA PS PAD 1 : Soutenir l'autodétermination des usagers																
>> FA PS PAD 4 : Développer et formaliser les partenariats et réseaux																

### 4.3. Démarche d'évaluation

CapParents est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations sur la base de l'analyse des évènements indésirables et réclamations, d'enquêtes de satisfactions auprès des usagers et familles mais également grâce à des évaluations périodiques obligatoires.

A ce titre, Cap Parents sera amené à mettre en œuvre une évaluation selon le nouveau dispositif instauré en 2019. En effet, sur la base d'un référentiel et de méthodes d'évaluations communs, les ESSMS doivent désormais se faire évaluer tous les 5 ans par un organisme tiers indépendant agréé.

Ouvert en 2024, Cap Parents n'a pas été inclut dans le cycle d'évaluation 2024/2025 de toutes les autres structures gérées par Alpysia. Sous réserve du calendrier de programmation qui sera établi par les autorités, le service sera probablement évalué en 2030. L'équipe se préparera en conséquence, en capitalisant sur les enseignements tirés des évaluations menées par le cabinet ABAQ en 2024 et 2025.

CAP PARENTS	
Date prévisionnelle de l'évaluation HAS	2030



## 5. RESSOURCES HUMAINES

Nombre d'ETP en 2024	
CDI	4.02
CDD	0
Intérim	0
Autres	0
ETP vacants	0

Les ETP sont stables et conformes aux prévisions budgétaires.

### 5.1. Mouvements du personnel

Nombre d'embauches en 2024 (en nb de personne)	
CDI	5
CDD	0
Intérim (Nb de pers.étant intervenu au moins 1x dans l'année)	0
Nombre de fins de contrats en 2024 (en nb de personne)	
Démission	0
Départ en retraite	0
Autres motifs de départ	0
Taux global d'absentéisme	
	0%

En mars 2024, ce nouveau dispositif a été mis en place, impliquant la constitution d'une équipe dédiée composée de cinq professionnels.

Quatre recrutements externes ont été réalisés pour former cette équipe :

- Un poste de psychologue,
- Un poste d'infirmière,
- Un poste de médecin,
- Un poste d'ergothérapeute.

En complément, une coordinatrice déjà en fonction au sein du SESSAD Pro depuis 2022 a intégré l'équipe. Elle a bénéficié d'une évolution professionnelle dans le cadre de la structuration de ce nouveau dispositif.



## 5.2. Développement des compétences

Formations	
Formations individuelles – Nb d'actions	
Formations individuelles – Nb de salariés formés	
Formations collectives – Nb d'actions	
Formations collectives – Nb de salariés formés	
Nombre total d'heures de formation	
Nombre de stagiaires accueillis	

Pas de formation organisée sur 2024 pour cette équipe -

## 6. CONCLUSION

Pour l'année 2025, les perspectives sont les suivantes :

- Outils et modalités de travail
  - Poursuivre et stabiliser le paramétrage/l'utilisation de nouvelles fonctionnalités du logiciel IMAGO
    - Au regard de l'activité du service et de la nomenclature SERAFIN
  - Accompagner la montée en compétences des professionnels dans la maîtrise de l'outil IMAGO
  - Lancement du projet ESMS Numérique
- Consolidation des modalités de fonctionnement
- Faire un bilan après 1an de fonctionnement d'une part avec l'équipe et d'autre part avec les usagers
- Former les professionnels
- Poursuivre le travail de partenariat
  - Avec les acteurs de droit commun
  - Avec les CapParents de la Région
  - Avec le réseau national de CapParents
- Poursuivre la Collaboration avec l'UGECAM Rhône Alpes dans le cadre de déploiement du dispositif Handi-gynéco